

Appel à don exceptionnel

La démarche que nous entreprenons aujourd'hui a un caractère exceptionnel : l'exercice financier 2017 devrait accuser un déficit élevé dû essentiellement à la non reconduction, par la nouvelle région Normandie, de la subvention annuelle de 23 000 euros que nous versait la Basse-Normandie jusqu'en 2016, car notre demande « ne répond pas aux nouvelles orientations de la politique environnementale de la Région Normandie ».

Et pourtant l'action de l'ACRO, grâce à son laboratoire agréé, à ses bénévoles et à son réseau de préleveurs volontaires, est plus que jamais pertinente et donc nécessaire. En effet, face au manque d'informations et aux pressions exercées par les acteurs de la filière nucléaire, l'ACRO agit tel un « contre-pouvoir » pour protéger les populations et leur environnement. Sans l'ACRO, des pollutions ne seraient pas révélées. Ainsi, récemment, nous avons mis à jour une pollution à l'américium et au plutonium aux abords des usines Aréva de La Hague suffisamment importante pour que l'exploitant annonce l'enlèvement des terres contaminées. Nous avons également donné l'alerte sur l'introduction de radioactivité dans des biens de consommation vendus pour des vertus soit disant de "bien être".

Par ailleurs, l'ACRO siège dans plusieurs commissions mises en place par les pouvoirs publics au niveau local (les CLI par exemple) comme national. Il s'agit d'y relayer les attentes des citoyens en matière de transparence et de sûreté et d'y apporter notre expertise et notre vigilance. L'ACRO s'est ainsi très impliquée pour obtenir une transparence maximale sur le dossier de la cuve de l'EPR et sur les falsifications de pièces à l'usine du Creusot.

Malgré tout ce travail reconnu, l'ACRO fait face à des difficultés financières que nous espérons temporaires. Cela fragilise notre association alors que la vigilance citoyenne est plus que jamais nécessaire dans un contexte de plus en plus critique avec le vieillissement des centrales, les défauts de l'EPR, la gestion incertaine des déchets, etc...

Pour continuer nos actions, nous avons besoin de vous et de votre soutien financier. Sachez que 66% de votre don ou votre adhésion sont déductibles de votre impôt (dans la limite de 20% de vos revenus imposables); ainsi, par exemple, un don de 100 euros ne vous revient en réalité qu'à 33 euros. Vous pouvez effectuer votre versement par chèque ou en ligne sur <http://www.acro.eu.org/agir-faire-un-don/>